

EXTRAIT

Du Registre des délibérations du Conseil Communautaire

DELIBERATION N° 10/2025 – 30

OBJET : PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Rapport annuel 2024 sur « le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » de Terres des Confluences

L'An deux mille vingt-cinq et le sept du mois d'octobre (07.10.2025) à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terres des Confluences, convoqué le 1^{er} octobre 2025, s'est assemblé à la salle des fêtes de Castelmayran, sous la présidence de Monsieur Dominique BRIOIS, Président de la Communauté de Communes.

CONSEILLERS PRESENTS :

M. BRIOIS Dominique, Président
 M. BESIERS Jean-Philippe, 1^{er} Vice-Président
 M. LOPEZ Romain, 2^{ème} Vice-Président
 Mme FORNERIS Dominique, 3^{ème} Vice-Présidente
 M. GARGUY Bernard, 4^{ème} Vice-Président
 Mme FEAU Annie, 5^{ème} Vice-Présidente
 M. BOUCHÉ Bernard, 6^{ème} Vice-Président
 M. SAMAIN Hugues, 7^{ème} Vice-Président
 M. JAMAIN Thierry, 8^{ème} Vice-Président (à partir de la délibération n°1)
 Mme VISSIERES-DELVOLVE Marie-Thérèse, 9^{ème} Vice-Présidente
 M. PREVEDELLO Xavier, 10^{ème} Vice-Président
 M. DELLAC Patrick, 11^{ème} Vice-Président

M. PONS Michel - M. KOZLOWSKI Éric - Mme CARDONA Muriel (à partir de la délibération n°1) - M. FERVAL Jean-Philippe - Mme BETIN Nadia - DURRENS Serge - M. REMIA Alex - Mme PECCOLO Marie-Christine - M. ANGLES André - Mme CAVERZAN Marie-Claire - M. LABORIE Michel - Mme DELZERS Monique (à partir de la délibération n°1) - M. BOUTINES Gilbert - Mme FAVAREL Annie - Mme LEGAL Nadine - M. VIGNAUX Christian - Mme CAVERZAN Martine - M. COULOM Michel - Mme DELCHER Any - M. POUNGAND Jérôme - Mme M'BAMBI MATALA Claudine - M. LERMINEZ Philippe - Mme GAYET Stéphanie - Mme LOPEZ Sophie - M. THIERS Jean-Christophe - Mme SCHATTEL Danièle - Mme ESQUIEU Pierrette - Mme HEMMAMI Estelle - M. LORENZO Jean-Claude - Mme CAVALIÉ Marie - M. FOURNIÉ Philippe - M. LAVERGNE Yannick - Mme DUPOUY Nadine - M. USSEGGLIO Philippe

CONSEILLERS REPRÉSENTES :

M. DUPUY Guy
 Mme AVARELLO Georgette
 Mme BAJON-ARNAL Jeanine
 Mme CARDONA Muriel (jusqu'au procès-verbal)
 Mme TRESSENS Christiane
 Mme PAYSSOT Céline
 M. EIDESHEIM David
 M. BON Philippe
 Mme PAUFERT Martine
 Mme LAFFINEUR Nicole
 Mme BADENS Véronique
 Mme MOREL Michelle

a donné suppléance à Jean-Paul FÉGNÉ
 a donné procuration à Jérôme POUNGAND
 a donné procuration à Marie-Christine PECCOLO
 a donné procuration à Michel PONS
 a donné procuration à Serge DURRENS
 a donné procuration à Nadia BETIN
 a donné procuration à Jean-Philippe FERVAL
 a donné procuration à André ANGLES
 a donné procuration à Martine CAVERZAN
 a donné procuration à Danièle SCHATTEL
 a donné procuration à Hugues SAMAIN
 a donné procuration à Xavier PRÉVÉDÉLLO

ABSENTS EXCUSES :

M. CRUBILÉ Jean-Luc
 Mme AUBRY Nathalie
 M. LOURMEDE Guy
 M. ACHCHTOUI Soufiane
 M. PORTES Luc

En conformité à l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée, M. Bernard BOUCHÉ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article D.2224-1 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Terres des Confluences en matière de collecte des déchets ;

Considérant que le rapport annuel de l'année 2024 doit être exposé au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice ;

DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes Terres des Confluences pour l'année 2024, joint en annexe de la présente délibération ;
- **autorise** Monsieur le Président à adresser le présent rapport au maire de chacune des communes membres, afin que celui-ci en fasse la communication auprès de son Conseil municipal.

Membres en exercice : 62

Présents : 47

Votants : 57

Adoptée à l'unanimité des votants

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Bernard BOUCHÉ

LE PRESIDENT,
D. BRIOIS